

A.W.B.B.

Comité Provincial du Hainaut

Montigny-le-Tilleul, le 15/10/2020

PV de CP n° 8 du 15/10/2020

Présents : MM. Robert SONVEAUX
Christophe NOTELAERS
Pierre THOMAS

PC16 – Document non présenté
=====

Néant

PC 22 – Arbitre absent
=====

16063 Van Boxem Morgan BBC Brainois (1752)

PC 28 – Délégué absent (U12/U10/U8/U6)
=====

30064 BBC Leuze (1047)

PC 48 – Feuilles incomplètes
=====

Néant

PC 48 – Feuilles non rentrées le jour de la réunion
=====

Néant

PC 66 - Résultats non communiqués dans les délais
=====

Néant

PC 73 - Forfaits
=====

HA14066	SA	10/10/2020	13:00	JSE Enghien	-	BBC Tournai	20 - 00	AP
HA26064	DI	11/10/2020	09:00	JS Cuesmes	-	Belfius Mons-Hainaut A	00 - 20	AP
HA28062	SA	10/10/2020	10:30	Olympic MSM C	-	Basket Entité Courcelles	20 - 00	AP
HA30065	SA	10/10/2020	15:00	AAR Lessines	-	JS Fermoba Péruwelz	20 - 00	AP
HA31063	SA	10/10/2020	15:30	JS Soignies A	-	BC Ransart Charleroi A	00 - 20	AP
HA34066	SA	10/10/2020	12:45	Rapido B.C.T.L.	-	Basket Entité Courcelles A	20 - 00	AP
HA37063	SA	10/10/2020	15:00	PEF Pont-de-Loup A	-	BC JS Estaimpuis	20 - 00	AP
HA37065	SA	10/10/2020	16:00	ABC B Péronnes	-	Royal Blaregnies BC	20 - 00	AP

HA38061	SA	10/10/2020	17:00	PEF Pont-de-Loup	-	Royal Spirou Pont-De-Loup	20 - 00	AP
HA42061	SA	10/10/2020	14:30	Rapido B.C.T.L.	-	Basket Entité Courcelles	20 - 00	AP
HA42064	SA	10/10/2020	10:00	JS Dottignies	-	Royal BBC Marcinelle	20 - 00	AP

Exceptionnellement, les amendes ne seront pas appliquées pour ces forfaits (décision réunion 5 CP-CDA du 14/10/2020).

PC 76/73 - Forfait administratif

=====

HA36063	SA	10/10/2020	11:00	CB Royale-Fraternité B	-	Basketball Brunehaut B	0 - 20	FAD
---------	----	------------	-------	------------------------	---	------------------------	--------	-----

36063 CBR Fraternité B (0176) PC33/73 : formateur sans licence technique valable et non affilié dans le club coaché

PC 33 B – Absence Licences de coach

=====

Jeunes :

16063 : Tremplin Mouscron (1846) / 18061 : Aste Kain (1759) / 18062 : Tremplin Mouscron (1846) /
18066 : JS Luttre (0981) / 19063 : BC Carnières (1408) / 19064 : BCJ Ressaix (1284) /
19065 : BBC Brainois B (1752) / 19066 : CFB Fleurus B (2719) / 20061 : BC AMLL B (1592) /
20064 : JS Stambruges (1208) / 20064 : BBC Leuze (1047) / 22062 : UBC Quaregnon (1567) /
22064 : JS Stambruges (1208) / 23063 : BC Maccabi Cha (0145) / 23064 : RCBE 2000 (1325) /
24062 : JSE Enghien (2647) / 24062 : BC L'9 Flénu (2500) / 24065 : BC Ecaussinnes (0887) /
25061 : RE Pont de Loup (2604) / 27061 : Aste Kain A (1759) / 27062 : Aste Kain B (1759) /
27063 : Tremplin Mouscron (1846) / 27063 : Tremplin Mouscron (1846) / 28061 : RE Pont de loup (2604) /
29061 : JSE Enghien (2647) / 29063 : BC Carnières (1208) / 29065 : BC Ecaussinnes (0887) /
29065 : BC Ecaussinnes (0887) / 30063 : JSE Enghien (2647) / 33063 : Aste Kain (1759) /
33064 : BCO St-Ghislain (2293) / 39064 : ABC B Péronnes A (1232) / 40066 : Tremplin Mouscron (1846) /
43061 : JS Dottignies (2678) / 43061 : TEF Kain (0958)

52022 : JS Cuesmes (2533) / 52022 : JSE Enghien (2647) / 52023 : New BC Boussu 2013 (0822) /
52023 : New BC Boussu 2013 (0822)

Secrétariat

Mutations administratives accordées : AC Gilly (2261), BCFO Seneffe (1424), RBC Marcinelle (0146)

Matches amicaux : BB Brunehaut (2690), AC Gilly (2261) - annulation

Courrier rentré au secrétariat

Mme Isabelle Delrue : PV des réunions CDA-5 CP

Secrétariat Général : Reçu candidature de Mr Philippe Bolssens au Conseil Judiciaire Provincial

Mr Albert De Smet : Reçu ordre du jour de la séance du CJP du 15/10/2020

Modalités de fonctionnement des rencontres Mini-basket pour la période du 15/10 au 08/11/2020

Suite aux dispositions communiquées par la ministre des sports et le conseil d'administration de l'AWBB, les rencontres Mini-basket se poursuivent selon le calendrier établi.

Toutefois, pour la période allant du 15 octobre au 8 novembre inclus, le conseil d'administration de l'AWBB et les 5 comités provinciaux ont convenu des modalités suivantes :

- Si un des clubs ne souhaite pas participer à une rencontre prévue au calendrier, il devra en avvertir le CP à l'adresse corona@baskethainaut.be ainsi que son adversaire au moins 48 heures avant la rencontre ou dans les plus brefs délais en

cas de problème sanitaire. Si ces conditions sont respectées, aucune sanction ne sera prise et la rencontre sera neutralisée (non reprogrammée). Dans le cas contraire, le forfait sera appliqué.

- Si vous devez réorganiser votre calendrier pour regrouper les rencontres Mini-basket, la procédure de modification calendrier reste d'application (envoi de la demande à calendrier@baskethainaut.be avec accord de l'adversaire) mais ne sera pas taxée.
- Les matchs de coupe U12 garçons et filles se jouent et restent programmés aux dates prévues.

Pour rappel, les procédures covid-19 de l'AWBB pour le mini-basket restent toujours d'application :

- En cas de cas positif ou de suspicion pour un membre de l'équipe, le membre doit se mettre en quarantaine mais l'équipe continue.
- Si un coach est déclaré "positif" au covid-19 ou doit se mettre en quarantaine, l'équipe continue avec un autre coach.

Rappel des obligations des clubs :

Toute déclaration de forfait général ou de forfait pour un match doit être envoyée à forfait@baskethainaut.be

Instructions pour la communication des résultats et envoi des feuilles pour la nouvelle saison 2020 – 2021

Championnats :

Communication des résultats seniors et jeunes : doivent être introduits directement sur la plateforme gestion.awbb.be par le club visité.

Envoi des feuilles des rencontres de championnat (format pdf) pour le lundi midi (sauf 3&3) :

feuilles@baskethainaut.be

Envoi des feuilles des rencontres de 3&3 : minibasket@baskethainaut.be

Modifications calendrier : Toutes les demandes seront adressées, par le secrétaire ou le responsable calendrier officiel du club demandeur au responsable par e-mail (calendrier@baskethainaut.be)

Pour des raisons de classement : UNE seule demande par match modifié

Toute demande doit comprendre :

- le matricule du club demandeur
- le numéro du match
- les date et heure initiales
- les date et heure modifiées
- l'accord de l'adversaire (échange d'e-mails)

Il n'est pas tenu compte des demandes incomplètes.

Toute demande doit être introduite AVANT les date et heure initialement prévues.

Attention : **Toute demande de modification devra être envoyée pour l'avant-veille du jour du match à 23h59 au plus tard.**
Passé ce délai, la demande sera refusée.

Il n'y a pas de report « à une date ultérieure ».

Christophe NOTELAERS

Robert SONVEAUX